



LA LETTRE D'ETREPIGNEY

Journal d'information communal, à parution irrégulière



Numéro 4 - Septembre 2014

Edito

Souvenez-vous de nos propositions de campagne électorale ! Nous avons affirmé notre volonté de lutter pour la sauvegarde de l'école avec le slogan « les seuls combats perdus d'avance sont ceux que l'on refuse de mener ». Aujourd'hui nous savourons une victoire et nous ne boudons pas notre plaisir ! La troisième classe est ouverte et nous ferons tout ce qui est possible pour qu'elle le reste. Je tiens à remercier chaleureusement tous les (grands-) parents d'élèves et l'association de défense de l'école d'Etrepigny-Plumont qui ont lutté pour cette troisième classe. C'est grâce à notre détermination sans faille que tous ensemble nous avons réussi à restaurer un équilibre salubre pour notre école.

Cet été des travaux de rénovation de l'école ont été réalisés par des bénévoles : nouvelle bibliothèque et nouveau chemin menant les enfants de la cour à la classe de maternelle. Je remercie encore les bénévoles qui ont travaillé dur pendant 3 jours pour améliorer la qualité de l'accueil de nos enfants.

D'autres travaux, toujours par des bénévoles, ont également été faits dans la commune. Ainsi le chemin piétonnier reliant le centre du village au lotissement du Val fleuri a été ouvert complètement après plus de 70 ans de sommeil. Les bénévoles ont sué 3 week-end avec leur propre matériel, sans aucun frais pour la commune. D'autres ont à plusieurs reprises et dans les mêmes conditions entretenu les espaces verts de la commune suite à la démission de l'employé municipal. Certes, tout n'est pas « nickel » et des habitants se plaignent de cette situation. Nous allons engager le recrutement d'un employé communal expérimenté et nous prendrons le temps nécessaire pour le choisir.

Bel exemple de solidarité, ces chantiers réalisés par des volontaires sous l'impulsion des élus ont permis de réaliser, dans le cadre d'une démarche bénévole, un travail concret, utile à la collectivité, valorisant pour chacun, et où se pratiquent le dialogue et la démocratie participative. Tout en mettant en valeur notre patrimoine il renforce la solidarité et la citoyenneté entre les habitants du village.

Je suis très heureux de participer à ces expériences qui montrent que l'initiative citoyenne constitue une ressource, une force et une chance qui permet de mieux organiser le vivre ensemble dans le respect mutuel. Ces actions collectives sont autant de réponses aux problèmes engendrés par l'individualisme et les comportements partisans.

Mon engagement pour la commune prend tout son sens avec ce type d'initiative.

Didier Perez

Dans ce numéro :

Edito du Maire

p.2 à 4 Compte-rendu du conseil municipal du 5 septembre

p.5 Réouverture de la 3^{ème} classe et site internet

p.6 Remise des prix du concours des maisons fleuries

p.7 Travaux à venir

p.8 Quelques dates

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 septembre 2014

Etaient présents :

Mmes Chapuis Sabrina et Pizard Chantal.

MM. Brégand Frédéric, Chenu Laurent, Chevassus Joël, Gey Nicolas, Gousset Jérôme, Perez Didier, Roy Jean-Paul et Signori Frédéric.

Absente : Mme Martin Françoise, a donné procuration à M. Chevassus.

Délibérations :

Approbations et signature des délibérations des précédents Conseils Municipaux.

Commission Communale d'Action Sociale : modification de la délibération concernant la désignation des membres du CCAS. A l'unanimité Jean-Paul Roy a été désigné au CCAS. Les membres sont ainsi :

Didier Perez, président

Sabrina Chapuis, vice-présidente

Chantal Pizard, Françoise Martin et Jean-paul Roy, élus municipaux

Pina Brégand et Ginette Jupille, au titre des personnes qualifiées.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal : la délibération 2014-028 est modifiée par un vote à l'unanimité. Sont supprimés tous les alinéas où les délégations consenties au Maire étaient fixées «dans les limites déterminées par le conseil municipal».

Délibération modificative concernant le budget Eau-Assainissement : Une opération d'ordre est votée à l'unanimité correspondant à des amortissements de frais d'études. Il est voté une dépense d'investissement au chapitre 041-titre 2156 de 721.85 euros et une recette d'investissement au chapitre 042-titre 28031 pour un montant de 721,85 euros.

Compte-rendu de la commission Fête et cérémonie-Vie associative et décision du conseil municipal :

- Proposition de 2 devis pour le nettoyage en profondeur de la salle des fêtes et de celle des associations. Le devis de la société Compétences Qualités Services d'un montant 1064,40 euros TTC est retenu.
- La commission propose d'améliorer l'équipement de la salle des fêtes. Il est décidé d'acheter un four à micro-ondes, des distributeurs de savons et de papiers, des poubelles et un sèche-mains soufflant pour un montant total de 1300 euros.
- La commission propose de modifier les tarifs de la location de la salle des fêtes. Les associations du village continuent à bénéficier d'une gratuité par an. La salle des associations reste gratuite pour les associations du village.

Les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} octobre 2014 :

	Vin d'honneur	Week-end	Location des 2 salles
Associations ou habitants du village	60 euros	180 euros (du 1/10 au 31/03 : supplément de chauffage de 40 euros)	210 euros (du 1/10 au 31/03 supplément de chauffage de 40 euros)
Associations et personnes extérieures au village	60 euros	350 euros (du 1/10 au 31/03 supplément de chauffage de 50 euros)	410 euros (du 1/10 au 31/03 supplément de chauffage de 50 euros)
Salle des associations	30 euros	30 euros	30 euros

Commission Eau-Assainissement : compte-rendu par Jérôme Gousset de la réunion de la commission eau-assainissement du 26 juin 2014. ➡ **Voir en détail page 4**

Commission bâtiment-voierie-sécurité : compte-rendu fait par Laurent Chenu de la réunion de la commission du 19 juin 2014. ➡ **Voir en détail page 7**

Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable :

Ce rapport est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal et comprend pour l'essentiel les informations suivantes :

- l'eau a été distribuée à 220 abonnés (inchangé par rapport à 2012)
- la commune a fourni 35 947 m³ d'eau traitée
- les abonnés ont consommé 16 429 m³ soit en moyenne 107 L/hab/j
- les pertes ont été de 19 148 m³ ce qui correspond à un rendement de 46.7%, très en dessous du seuil fixé par le décret du 27/01/2012 qui est de 66.7%
- le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé :
 - l'abonnement annuel en 2014 est inchangé à 45 euros*
 - le prix HT au m³ est inchangé en 2014 à 1,00 euro*
 - la TVA est inchangée à 5,5%*
- la redevance de pollution domestique est inchangée en 2014 à 0,28 euro par m³

Rapports du Laboratoire Départemental d'Analyses du Jura (LDA39) :

- Visite annuelle du 30 avril 2014 : cette visite a permis de constater 3 fuites en sous-sol sur le réseau d'eau potable. Une fuite impasse de la cure, une fuite rue des maréchaux et enfin une autre rue du moulin.

- Visite curative du 17 juin 2014 : visite demandée devant une surconsommation de 30 m³ par jour ! Les fuites -rue des maréchaux (probablement déjà présente l'année dernière car le rapport 2012 fait état d'une zone douteuse à cet endroit) et impasse de la cure- étaient importantes, justifiant la réalisation de travaux. **Depuis la réparation de ces fuites la consommation d'eau a chuté de près de 50%**. En moyenne la consommation journalière était avant les travaux d'environ 100 m³. Après les travaux, sur une période de 9 semaines, la consommation était en moyenne de 50 m³ par jour.

- Une autre visite est prévue après la réparation de la fuite rue du moulin.

Achat de l'alambic :

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'acheter un alambic pour la somme de 2750 euros en remplacement de celui volé. Cet alambic sera comme auparavant mis à la disposition gratuitement par la commune à l'Association des bouilleurs de crus du village. Le restant de la somme encaissée par la commune suite au remboursement de l'assurance sera versé sous forme d'une subvention à l'association des bouilleurs de crus.

Cotisation Association des Communes forestières du Jura :

Le conseil municipal approuve le versement de la cotisation annuelle à l'association des communes forestière du Jura. Cette association est engagée sur différentes missions comme la formation des élus, le développement de la filière bois-énergie, la contribution de la forêt au développement des territoires ou l'organisation de la gouvernance entre communes et ONF. Cette cotisation annuelle calculée sur les ventes de bois de l'année « n-1 » est pour 2014 de 345 euros (comprenant la cotisation ASCOFOR de 305 euros et l'abonnement à la revue trimestrielle de 45 euros).

Informations diverses :

- SICTOM : du 15 au 19 septembre les bacs d'ordures ménagères (bacs gris) et d'emballages ménagers recyclables (bacs bleus) ont été équipés de puces pour permettre la mise en place de la redevance incitative conformément aux accords du Grenelle de l'environnement. Tous les habitants du village ont reçu un courrier du SICTOM avec des étiquettes à coller sur les bacs.

- Le Directeur Départemental des Finances Publiques du Jura a nommé, d'après la liste fournie par le conseil municipal, les commissaires titulaires et suppléants à la commission communale des impôts directs.

Les commissaires titulaires nommés sont : Mme Antzenberger Corinne, MM. Alonzo Jean-Yves, Dordor Samuel, Guyon Stéphane, Lhomme Christophe et Plumet Jean

Les commissaires suppléants nommés sont : Mmes Thuilliers Aurélie, Masson Michèle et Heuzebroc Christelle, MM. Bouvier Michel, Loury Emmanuel et Pierre Eric.

- Conférence des maires spéciale PLUI : une réunion des maires de la communauté de communes Jura Nord s'est tenue le 3 septembre pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Frédéric Signori, qui a représenté le maire à cette réunion, et Frédéric Brégand, élu à Jura Nord, ont présenté au conseil municipal le compte-rendu de cette réunion.

Ce cahier des charges pour l'aménagement du territoire (transport, logement, routes, environnement...) se fera en concertation avec tous les acteurs du territoire, dans un délai de 3 ans pour un coût d'environ 250.000 €, subventionnable pour moitié. Les élus d'Etrepigny devront rendre prochainement un projet pour la commune et celui-ci sera fait après consultation des habitants d'Etrepigny.

Compte rendu commission eau-assainissement du 26 juin 2014 :

- Problème des **eaux pluviales rue de la Chirelle**.

Cette rue est la seule du village disposant d'un réseau séparatif et malgré tout un écoulement d'eaux pluviales a été constaté dans le réseau d'eaux usées. Une inspection complète des regards de cette rue sera faite par temps sec, de pluie et après la pluie pour connaître l'origine de ces eaux claires afin d'envisager avec le (ou les) propriétaire(s) une solution.

- Fonctionnement du **nouveau réseau d'assainissement** et travaux restant à réaliser : les pompes situées dans le bassin de rétention près des bâtiments communaux ont été réparées. La station d'épuration a été vidée et la ferraille démontée par des bénévoles pour être vendue au bénéfice de la commune. Il reste à réaliser par la société Malpesa le pontage entre l'ancien réseau d'eau usée et le nouveau pour éviter que la rue du moulin et ses riverains ne soient inondés par des eaux vannes en cas de fortes pluies.

- Entretien et maintenance du **réseau d'eau potable** : le rendement de 46.7% de notre réseau est trop faible car il devrait être supérieur à 66%. Les pertes sont supérieures au volume consommé autorisé. Depuis cette constatation, des travaux de réparation de fuites ont été réalisés rue des maréchaux et impasse de la cure. Les pertes ont considérablement diminuées avec un rendement calculé autour de 60%. Il est envisagé un programme de changement des vieux compteurs d'eau pour augmenter le rendement du réseau et ainsi éviter une sanction financière.

ETREPIGNEY : REOUVERTURE DE LA 3^{ème} CLASSE, VICTOIRE POUR L'ECOLE !



Dès le jeudi matin qui a suivi la rentrée, les enseignantes, le Maire et les membres de l'Association de Défense de l'Ecole ont pu annoncer la bonne nouvelle aux enfants et leurs parents. La réouverture de la 3^{ème} classe était bien réelle ! Bienvenue à Aline Roumezin qui a la charge les CM1 et CM2.

L'obtention de cette classe a été difficile et une brève rétrospective s'impose :

En 2013, l'Association de Défense de l'école s'était déjà mobilisée sans succès contre la suppression d'un poste. Depuis, l'école a du fonctionner avec 2 classes de 4 niveaux. Or, avec 55 enfants inscrits pour la rentrée dont 36 en primaire, la réouverture était plus qu'attendue par les parents. Plusieurs courriers et appels téléphoniques du maire destinés au recteur et au directeur d'académie sont restés sans réponses pendant le mois d'Août. Pire encore, le maire a été pris à partie par l'inspection d'académie, l'accusant de mettre en danger l'école en surchargeant les classes, sur la base d'informations erronées. Le but de ces informations erronées étant d'opposer les deux écoles d'Etrepigny et d'Orchamps. Heureusement que cette tentative de déstabilisation a échoué car il n'a jamais été question d'opposer nos deux écoles.

Mobilisés dans l'urgence pour alerter les pouvoirs publics sur la situation critique de leur école, lundi 1^{er} septembre, les parents ont organisé une opération escargot soutenue par les municipalités d'Etrepigny et de Plumont jusqu'au Rectorat de Besançon (devant lequel du jus de pommes pressé sur place a été distribué). Mardi 2, la rentrée s'est déroulée en tout sérénité pour ne pas pénaliser les enfants. Mercredi 3, le blocage de l'école a été largement suivi puisque cette opération a reçu l'adhésion de la majorité des parents qui ont proposé diverses activités à plus de 40 enfants. *« Le combat n'a pas été vain. L'Education Nationale nous a enfin entendus ! La réouverture de notre 3^{ème} classe est une joie et un soulagement pour l'avenir de nos enfants »*.

A l'occasion de cette rentrée placée sous le signe des nouveaux rythmes scolaires et du bien-être de l'enfant, élus et parents d'Etrepigny et Plumont ont voulu montrer que le préalable à toute réforme est de sauvegarder une école publique de qualité avec des effectifs offrant de bonnes conditions d'apprentissage aux enfants. Ce combat a aussi clairement montré que l'union de toutes les forces (élus, parents d'élèves et habitants) était nécessaire pour réussir.

Site internet « etrepigny.fr » : Le site internet de la commune est enfin prêt à vivre. Il est encore incomplet mais nous pourrons tous le faire évoluer selon nos besoins. Ce site doit être accessible à tous et pour cela il est simple d'accès. Vous y trouverez des informations sur la commune et sur la plupart des démarches administratives, dont certaines peuvent être faites via internet

Vous pouvez enrichir ce site en proposant des textes, photos et vidéos, car chacun(e) peut être source d'information, témoin d'événements. Cet espace sera public, neutre, et respectueux des droits de chacun et de l'expression de tous. Il est créé par des "acteurs locaux" et des habitants actifs. Il constitue une ressource en ligne pour mieux vivre ensemble et pour partager les richesses de notre territoire.

Remise des prix du concours des maisons fleuries :

La commission patrimoine-embellissement-environnement, lors d'une petite réception à la salle des fêtes le vendredi 12 septembre, a eu le plaisir de mettre à l'honneur celles et ceux qui fleurissent leurs maisons et façades, pour leur plaisir et celui des passants.

(Extrait du discours du Maire)

« C'est un plaisir et j'espère que cela deviendra une tradition que de mettre chaque année à l'honneur celles et ceux qui fleurissent notre quotidien et font de Etrepigny, un village où il fait bon vivre.

L'aspect de notre village est une préoccupation permanente pour les élus, en toute saison. Le fait qu'il soit attractif et accueillant réside, en partie, dans la volonté de ses habitants à mettre de la couleur dans leurs jardins ou à leurs fenêtres. A l'évidence, la Municipalité ne peut que se réjouir d'un tel comportement. La commune, et plus particulièrement la Commission Patrimoine et Embellissement avec Sabrina Chapuis, a commencé timidement cette année son fleurissement et nous comptons bien poursuivre dans cette voie ; les idées ne manquent pas, il y a déjà un petit noyau de bénévoles que nous espérons voir grandir.

En allant début juillet vous rendre visite, le jury a effectué un parcours très agréable, ponctué de belles surprises.

Pour cette première édition, 9 maisons étaient inscrites mais, comme l'ont souligné les membres du jury, bon nombre d'habitations bien fleuries non inscrites auraient mérité une récompense. Sans même parler des élus (Chantal Pizard, Jean-Paul Roy) qui ne peuvent pas participer mais qui fleurissent avec goût et de longue date et donnent ainsi l'exemple.

C'est aussi l'occasion de remercier tous ceux qui ont œuvré depuis ce printemps pour planter, arroser, nettoyer, désherber, tondre, voire débroussailler, en palliant ainsi en partie le départ brusque de notre employé communal. Un grand merci donc à vous, lauréats, élus et bénévoles de la commune pour votre investissement et votre disponibilité tout au long de cet été. Nous allons tout mettre en œuvre pour l'année prochaine se passe encore mieux. »

Les membres du jury étaient : Mmes Sabrina Chapuis et Chantal Pizard, MM. Jean-Paul Roy, Didier Perez et de Bruno Marcand, le directeur du magasin Gamm Vert à Saint-Vit, partenaire de notre concours.

1^{er} prix : un bon d'achat chez Gamm Vert d'une valeur de 150 euros, a été attribué à la maison Sanseigne-Traïa, rue fardée.

2^{ème} prix : un bon d'achat de 75 euros, a été attribué à la maison Mignot, rue de la Louvière.

3^{ème} prix : un bon d'achat de 50 euros, a été attribué à la maison Chenkir-Piller, rue fardée.

4^{ème} prix : un bon d'achat de 30 euros, a été attribué à la maison Jupille, rue fardée.

GAMM VERT a souhaité récompenser l'ensemble des participants, aussi les autres participants se sont vu offrir chacun un bon d'achat de 20 euros. Il s'agit des maisons Jeunet rue du moulin, Plaitin-Mottas rue du Baccu, Heuzebroc rue de la poterie, Loury rue de la poterie et Pierre rue des chênes.

Vous avez été nombreux à assister à la remise des prix de cette première édition qui s'est déroulée dans la bonne humeur et s'est terminée autour du verre de l'amitié. Encore toutes nos félicitations à l'ensemble des participants. Rendez-vous l'année prochaine avec encore plus de maisons fleuries !

Compte-rendu de la commission bâtiment, voirie et sécurité :

Une réflexion sur la sécurisation de la circulation dans le village est proposée par la commission et acceptée à l'unanimité par le conseil municipal. Celle-ci comprend :

- déplacement du panneau d'entrée de village rue de Rans, avancé au cimetière
- déplacement du panneau d'entrée du village rue du Moulin à hauteur du restaurant la « Doulonne »
- mise en place d'un panneau limitant la vitesse à 70 km/h devant le local de l'alambic
- mise en place de coussins berlinois aux deux entrées du village, rue du moulin et rue Joseph Martin avec zone limitée à 30 km/h.

Ces modifications des limites de l'agglomération permettraient ainsi de limiter la vitesse dès l'arrivée dans le village.

Tous ces aménagements relèvent du pouvoir de police du maire, après demande à la DDT et notamment à la cellule sécurité du conseil général (CTRD). Une visite a eu lieu avec un agent de la CTRD qui a constaté sur place le bienfondé de la demande et a confirmé la possibilité de ces aménagements après avis de la DDT. Cet avis devrait être favorable.

- mise en place de coussins berlinois sur la voie communale, rue des chênes en arrivant par la Bretenière, permettant de créer une zone limitée à 30 km/h
- mise en place d'un aménagement (peut-être en bois de type écluse) sur la rue de Chaux en arrivant par la forêt afin de limiter la largeur de cette voie communale et donc de ralentir les véhicules venant de la forêt
- mise en place d'un sens unique rue Fardée interdisant la descente de cette voie communale étroite rendant dangereux le croisement des véhicules
- mise en sécurité du chemin passant derrière le musée Joseph Martin par la mise en place de chicanes afin d'empêcher de tourner en vélo autour du musée et ainsi prévenir les arrivées intempestives des enfants sur la rue.

Une réflexion a également été menée sur la réfection de la voirie. Ces travaux doivent également prendre en compte une éventuelle réfection de notre réseau d'eau potable (datant de 1934). Sur le plan financier l'impact sera complètement différent selon que le trafic des grumiers à travers le village persiste ou non. Rappelons qu'un seul passage de poids lourd équivaut à 1 million de passages de voitures ! Un rendez-vous a été pris cet été avec l'ONF pour envisager un détournement des grumiers sur les voies domaniales de la forêt. Cela implique de rendre carrossable les routes forestières du poil de chien et de Notre-Dame aux limites de la commune. Cette possibilité est toujours en discussion avec l'ONF et une demande officielle a été faite par le maire par un courrier au responsable régional de l'ONF à Lons le Saunier.

Travaux à venir :

- Assainissement : ils vont pouvoir enfin se terminer, sauf mauvaise surprise !
Le 23 septembre la société Malpesa accompagnée du cabinet IRH se rendra sur le site pour la finalisation des travaux qui comprend :
 - réouverture de l'ancien réseau rue de la Chirelle pour les eaux pluviales
 - réalisation d'un pontage entre ancien et nouveau réseau d'assainissement
 - démolition de la station d'épuration et mise en place du remblai
 - réfection du grillage de la propriété Bar-Goux rue du moulin

Le maire invite tous les habitants impliqués dans ces travaux à se rendre sur place pour rencontrer le maître d'œuvre.

.../ ...

- Fuite rue du moulin : Réparation sur le réseau d'eau potable (à hauteur de l'entrée de la cour de l'école)
- Cimetière : Le pilier gauche du cimetière est en piteux état et menace de s'effondrer. Il ne tient actuellement que grâce à des serre-joints mais pour combien de temps encore et pour un rendu inesthétique. Nous avons été alertés sur la dangerosité d'un tel dispositif avec le risque de se blesser car ces serre-joints se trouvent à hauteur de visage. Deux entreprises spécialisées dans la restauration de patrimoine ancien ont été contactées. Le constat est que le pilier risque de s'effondrer rapidement et alors aucune restauration ne serait plus possible (les pierres de taille ouvragées devraient alors être remplacées par du béton). Pour éviter des travaux trop onéreux et qui risquent de défigurer ce patrimoine, nous voulons restaurer ce pilier avant qu'il ne soit trop tard. Une des deux entreprises propose un devis très abordable de l'ordre de 2600 euros. L'autre propose un devis très supérieur d'environ 8000 euros. L'entreprise API 25 est la moins chère car c'est une association d'insertion ; elle est spécialisée dans la restauration de monuments historiques et a de très bonnes références. Les travaux devraient être terminés avant la Toussaint, compte-tenu du délai pour la taille de la pierre.

Thé dansant : Le CCAS organise son premier Thé dansant le dimanche 28 septembre de 15h à 19h à la salle des fêtes. La musique sera assurée par l'orchestre « musette à gogo » avec le « célèbre » Dédé Siclet. L'entrée est gratuite pour les personnes de plus de 70 ans habitant Etrepigny. Pour les personnes plus jeunes ou étant extérieures à Etrepigny le billet d'entrée est de 5 euros avec une boisson et un gâteau offert. Une tombola sera tirée à partir des numéros des billets.

Réservation possible par téléphone auprès de **Ginette Jupille au 03.84.70.59.80**

Dates à retenir :

Dimanche 28 septembre de 15h à 19h : le thé dansant organisé par le CCAS

Pendant les vacances de la Toussaint : vente de chocolats de Noël organisée au profit de l'école

11 Novembre à 10h30 : Cérémonie au monument aux morts, en présence de la batterie-fanfare d'Etrepigny-Ranchot

15 novembre : Choucroute organisée par le comité des fêtes